

Trade Justice Network

Objet: Nécessité d'un processus d'accord commercial plus juste et plus transparent

Nous vous écrivons au nom du Réseau pour le commerce juste (Trade Justice Network), lequel regroupe des organisations environnementales, de la société civile, étudiantes, autochtones, culturelles, agricoles, syndicales et de justice sociale qui se sont unies pour s'opposer aux accords de libre-échange et à leurs effets sur la justice sociale et l'environnement.

Nous cherchons à souligner la nécessité d'un régime commercial international plus durable, équitable et socialement juste. Le Congrès du travail du Canada, Unifor, le Syndicat canadien de la fonction publique, les Métallurgistes unis, le Réseau action climat Canada, le Conseil des Canadiens, le Syndicat national des employés généraux et du secteur public, le Syndicat des communications d'Amérique (Canada), l'Union nationale des agriculteurs et de nombreux autres groupes figurent parmi nos membres.

C'est pourquoi nous suivons avec un vif intérêt le débat parlementaire sur l'accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Le débat respectueux entre les partis qui se déroule à la Chambre des communes nous encourage. Nous pensons, tout comme vous probablement, qu'un parlement minoritaire constitue une excellente occasion de faire émerger des idées sensées avantageuses pour tous les partis et tous les Canadiens et Canadiennes.

Dans le passé, nous avons été consternés par le secret du processus d'accord commercial canadien, sans apport substantiel du public ou du Parlement et sans aucune étude d'impact économique avant ou après la mise en place du régime commercial.

En 2015, nous avons soutenu le projet de la sénatrice libérale de l'époque, Céline Hervieux-Payette, qui encourageait le recours au [directeur parlementaire du budget](#) pour analyser les accords commerciaux, y compris le récent accord avec l'Union européenne. Beaucoup d'entre nous ont participé aux audiences du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international que dirigeait la sénatrice conservatrice Raynell Andreychuk. Ce comité avait recommandé une refonte du [processus des traités commerciaux au Canada](#), en préconisant une plus grande participation du public et un examen régulier. Il a notamment recommandé :

Que le gouvernement du Canada fasse état publiquement des retombées éventuelles d'un accord de libre-échange sur le plan économique et de la main-d'œuvre ainsi que du point de vue environnemental, social ou autre, et ce, avant la ratification de cet accord. De plus, cinq ans après la ratification de l'accord, le gouvernement devrait demander une ou des évaluations indépendantes afin d'analyser les retombées de l'accord et soumettre un rapport au Sénat et à la Chambre des communes. Les rapports en question devraient décrire en détail la méthodologie d'analyse utilisée et indiquer clairement les avantages et les coûts de l'accord pour le Canada.

Il a également recommandé :

que le gouvernement du Canada établisse un processus de consultation officiel au moment de définir le mandat de négociation d'un accord de libre-échange donné. Les consultations devraient se poursuivre tout au long des négociations, tenir les gens informés de l'évolution de la situation et être accessibles à tous les intervenants concernés, y compris le public. De plus, les consultations devraient permettre de définir des mesures à inclure dans une « stratégie de mise en œuvre de l'accord de libre-échange ».

Bref, si l'on compare le processus d'accord commercial du Canada avec ceux d'autres pays, il lui manque un contrôle démocratique et économique, ce qui défavorise notre pays. Dans de nombreux pays, les organes législatifs nationaux sont tenus de discuter et d'adopter les objectifs de négociation ; des comités effectuent des études complètes avec la participation du public ; les corps législatifs exercent une surveillance complète de l'accord commercial pendant le processus de négociation ; et l'analyse économique constitue un élément intégral du processus. La loi établit ces exigences. Aux États-Unis, la Trade Promotion Authority s'occupe de ces tâches. Dans l'Union européenne, la législation établissant la Commission européenne régit la façon dont les accords commerciaux sont conclus.

Il est préoccupant qu'aucune de ces mesures ne soit suivie au Canada. Les parlementaires sont seulement invités à participer à l'adoption de la législation d'application. La participation du public et des parties prenantes est soumise à la volonté du ministre.

En ce qui concerne l'analyse économique, le Canada ne rend pas obligatoire l'évaluation de l'impact économique dans le cadre du processus parlementaire. Le processus d'examen actuel est insuffisant.

En revanche, en Australie, la Commission de la productivité est chargée d'examiner les futurs accords commerciaux. Aux États-Unis, c'est la Commission du commerce international qui doit examiner les accords. En Europe, une analyse économique est effectuée après chaque étape. Malgré les appels lancés par des personnes comme Jim Balsille, président du Centre for International Governance Innovation et fondateur de Blackberry, ces études sont rarement réalisées. Nous prenons des décisions économiques qui ont des répercussions considérables sur les travailleurs et les communautés en nous fondant sur une foi aveugle au lieu d'une analyse froide de leur impact éventuel sur nos marchés. C'est pourquoi de nombreux accords commerciaux du Canada n'ont pas produit la croissance des exportations escomptée. Certains accords, notamment ceux du Canada avec la Corée du Sud et l'Union européenne, ont même été suivis d'une réduction des exportations.

Le débat sur le projet de loi de mise en œuvre de l'ACEUM constitue une occasion pour les partis d'opposition et le gouvernement de moderniser le processus et d'assurer une plus grande responsabilité au profit de tous les Canadiens et Canadiennes. Nous devrions profiter de ce débat pour nous entendre sur la façon dont les futurs accords commerciaux seront appliqués.

Nous exigeons que la loi de mise en œuvre comprenne les principes suivants :

- Se baser sur les expériences de l'UE et des États-Unis qui révisent régulièrement leurs objectifs de négociation ; ces objectifs devraient être clairs, adoptés par le Parlement et rendus publics.
- Les Premières nations et les autres peuples autochtones devraient être consultés en tant que nations autonomes.
- La consultation du public doit être obligatoire à de nombreuses étapes des négociations.
- Le Parlement, les provinces et les municipalités doivent être consultés dans le cadre du processus de négociation.
- Le Parlement doit mandater des études économiques indépendantes de tout accord avant que la législation d'application ne soit présentée au Parlement.
- Le Parlement doit exiger des examens réguliers des accords commerciaux pendant leur mise en œuvre afin de s'assurer qu'ils atteignent toujours les objectifs fixés. En ce moment, le gouvernement ne quantifie pas les effets des accords dans le temps.

Trade Justice Network

Nous vous encourageons à profiter de la présente occasion pour améliorer le commerce pour le Canada. Nous sommes d'avis qu'un processus démocratique, inclusif et solide va dans l'intérêt fondamental de tous les Canadiens et Canadiennes, quelle que soit leur allégeance politique.

Nous sommes disposés à discuter de nos idées lors des auditions de la commission et à dialoguer davantage avec vous.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir de plus amples informations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Angella MacEwen', written over a light grey rectangular background.

Angella MacEwen, coprésidente

Réseau pour le commerce juste